



**PROGRAMME D'ÉCHANGE D'ÉLÈVES
D'UNE DURÉE DE SIX MOIS
CANADA – QUÉBEC
2004-2005**

RENSEIGNEMENTS

DESCRIPTION DU PROGRAMME	OBJECTIFS DU PROGRAMME	DEMANDE DE PARTICIPATION
PROVINCES D'ACCUEIL	CRITÈRES DE SÉLECTION DES ÉLÈVES	FRAIS
INSCRIPTION DE L'ÉLÈVE	SÉLECTION ET JUMELAGE DES ÉLÈVES	RESPONSABILITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE OU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ
RESPONSABILITÉS DE L'ÉCOLE	RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE ET DE SES PARENTS OU ENCORE DE SON TUTEUR OU DE SA TUTRICE	

[DESCRIPTION DU PROGRAMME](#)

Le programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois est un programme d'échange d'ordre linguistique entre des élèves francophones du Québec et des élèves anglophones ou francophones des autres provinces canadiennes.

Au Québec, le programme est destiné aux élèves francophones qui sont en 3^e ou en 4^e secondaire au moment de la sélection et qui fréquentent une école dont la langue d'enseignement est le français.

L'élève du Québec dont le nom est retenu pour participer au programme sera jumelé avec un ou une élève anglophone ou francophone d'une autre province, selon sa participation au programme d'échange d'élèves francophone-anglophone ou au programme d'échange d'élèves francophone-francophone.

Le programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois se déroule sur deux périodes distinctes durant l'année scolaire :

- **de septembre à décembre** : dans la province d'accueil, l'élève du Québec suit des cours dans la classe correspondant à la sienne dans une école anglophone ou francophone et vit dans la famille de l'élève où le jumelage a été fait;
- **de février à mai** : l'élève de l'autre province séjourne dans la famille de l'élève du Québec et les deux fréquentent ensemble la même école.

[OBJECTIFS DU PROGRAMME](#)

Favoriser les échanges interculturels.

Pour le programme francophone-anglophone :

Améliorer la connaissance de l'anglais, langue seconde, ou améliorer la connaissance du français, langue d'enseignement.

Pour le programme francophone-francophone :

Améliorer la connaissance du français, langue d'enseignement.

DEMANDE DE PARTICIPATION

La commission scolaire ou l'établissement d'enseignement privé fait parvenir la « Demande de participation » à la direction régionale du ministère de l'Éducation dans les délais fixés.

Les élèves d'une école participante s'inscrivent au programme en remplissant le « Formulaire d'inscription ». Les parents ou encore le tuteur ou la tutrice doivent donner leur consentement à la demande de participation de leur enfant.

PROVINCES D'ACCUEIL

En 2004-2005, l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan ainsi que Terre-Neuve et du Labrador participent au programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois. L'élève, l'école, la commission scolaire ou l'établissement d'enseignement privé ne peuvent choisir la province d'accueil. Cette décision relève du ministère de l'Éducation du Québec. Le nombre de places est limité dans chaque province.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES ÉLÈVES

- intérêt manifesté par l'élève et sa famille quant à l'atteinte des objectifs du programme;
- capacité pour la famille de recevoir convenablement pendant trois mois l'élève de l'autre province;
- usage soigné de la langue française;
- connaissance usuelle de l'anglais;
- très grande facilité d'adaptation et d'intégration;
- ouverture envers les autres et leur culture;
- maturité et sens des responsabilités;
- sens de l'humour;
- comportement nettement au-dessus de la moyenne en ce qui concerne les paroles et les manières;
- dossier scolaire supérieur à la moyenne;
- excellente santé mentale et physique.

FRAIS

Frais d'inscription

L'élève et sa famille devront déboursier un montant de 200 \$ pour des droits d'inscription (non remboursable). Le chèque doit être émis à l'ordre de " MEQ - Fidéicommiss Canada-Québec ". Les frais d'inscription sont exigés au moment de l'acceptation du jumelage par la famille.

Ils sont une contribution au coût des services suivants :

- certains rassemblements et déplacements de groupes d'élèves au Québec;
- le jumelage des dossiers des élèves avec les responsables de chacune des provinces canadiennes;
- le séjour et les déplacements des accompagnateurs et des accompagnatrices (dans la province d'accueil), à l'aller (en septembre) et au retour (en décembre), évaluation mi-terme;
- le rassemblement des élèves québécois dans la province d'accueil au moment du retour en décembre;
- les cas d'urgence (pendant le séjour des élèves du Québec dans la province d'accueil), les rencontres d'information et d'accueil au Québec;
- l'accueil et certaines rencontres prévues des élèves des autres provinces au Québec.

Frais de transport

Le ministère de l'Éducation du Québec assume les frais de transport aériens des élèves et des accompagnateurs.

Les billets d'avion sont généralement émis en juillet et ne sont pas remboursables. Il est à noter qu'advenant un désistement de l'élève québécois, le coût du billet d'avion sera à la charge de ses parents.

Frais de désistement

Dans tous les cas où un ou une élève se désiste ou revient sans raison valable (ennui, difficulté d'adaptation, etc.) avant la fin du programme, la famille doit payer les frais de retour, de même que le transport aller et retour de l'élève substitut. Les titres de transport (tels les billets d'avion) sont la propriété exclusive du ministère de l'Éducation du Québec. Ils doivent être utilisés uniquement aux fins des renseignements qu'ils contiennent, y compris les dates de départ et de retour.

INSCRIPTION DE L'ÉLÈVE

1. L'élève remplit le « [Formulaire d'inscription](#) » **en écrivant lisiblement. Le formulaire doit être lisible de façon à pouvoir être facilement reproduit.** Il est aussi disponible en format Word 2000 et peut être complété directement à l'ordinateur. L'élève doit signer le formulaire et le faire signer par ses parents ou encore son tuteur ou sa tutrice. L'absence de réponse à une ou à plusieurs questions ainsi qu'une **fausse déclaration** peuvent entraîner le rejet de la candidature de l'élève.
2. L'élève remet, dans les délais fixés, le « Formulaire d'inscription » dûment rempli à la personne responsable du programme à l'école.
3. L'élève et ses parents ou encore son tuteur ou sa tutrice doivent recevoir à la maison le comité de sélection formé d'un représentant ou d'une représentante de l'école et de la commission scolaire ou de l'établissement d'enseignement privé. Le comité remplit alors le " Questionnaire d'entrevue ". Une partie se fait avec les parents ou encore le tuteur ou la tutrice sans l'élève; une autre partie se fait avec l'élève et ses parents ou encore son tuteur ou sa tutrice. Si la candidature de l'élève est retenue, les réponses au questionnaire seront dactylographiées.

SÉLECTION ET JUMELAGE DES ÉLÈVES

1. Le dossier de l'élève dont le nom aura été sélectionné comprend deux documents, le « Formulaire d'inscription » (complété par le candidat) et le « Questionnaire d'entrevue » (qui inclut le résumé du dossier complété par le responsable du programme à l'école).
2. La commission scolaire ou l'établissement d'enseignement privé transmet à la direction régionale du ministère de l'Éducation cinq exemplaires du dossier de l'élève : l'original accompagné de quatre copies du dossier, recto seulement.
3. L'inscription de l'élève, l'entrevue, la recommandation de l'école et l'expédition des dossiers des élèves à la direction régionale doivent être faites dans les délais fixés par le ministère de l'Éducation.
4. Le jumelage des élèves du Québec et des élèves des autres provinces a lieu généralement au mois d'avril ou au mois de mai sous la responsabilité des ministères de l'Éducation des provinces visées. En juin, la direction régionale du ministère de l'Éducation avise la commission scolaire ou l'établissement d'enseignement privé des décisions prises et lui fait parvenir les dossiers des élèves jumelés.
5. On considère que le jumelage des élèves est officiel lorsque l'école a reçu le dossier de l'élève de l'autre province et que les deux familles ont donné leur accord. L'élève doit prendre contact avec son ou sa partenaire à la date fixée par la personne responsable du programme à l'école.
6. L'élève et ses parents ou encore son tuteur ou sa tutrice ne peuvent exiger qu'un projet d'échange d'élèves soit réalisé s'ils changent de résidence ou d'école avant le mois de septembre. C'est le ministère de l'Éducation du Québec qui décide alors de maintenir ou non le jumelage de l'élève et de celui ou celle de l'autre province.
7. Le ministère de l'Éducation ne s'engage pas à jumeler **tous** les dossiers.

RESPONSABILITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE OU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

1. Nommer une personne responsable du programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois à la commission scolaire ou au sein de l'établissement d'enseignement privé.
2. Transmettre les renseignements, les documents, les formulaires et toute autre information concernant le programme d'échange d'élèves aux écoles participantes, d'une part, et à la direction régionale du ministère de l'Éducation, d'autre part.

3. Désigner une personne qui participera au comité d'entrevue avec la famille candidate.
4. Réviser le dossier de l'élève **recommandé** ou **recommandée**, s'assurer que le dossier est complet, l'information lisible et pertinente et le transmettre à la direction régionale du ministère de l'Éducation.
5. Fournir, à la demande du ministère de l'Éducation, les services d'un accompagnateur ou d'une accompagnatrice au départ des élèves du Québec en septembre et à leur retour en décembre. Le Ministère remboursera les frais de transport, de séjour et, si nécessaire, de suppléance.
6. Réclamer de la famille québécoise tous les frais occasionnés par le désistement ou le retour sans raison valable (ennui, difficulté d'adaptation, etc.) de l'élève avant la fin du séjour, de même que le transport aller et retour du ou de la substitut.
7. Trouver une nouvelle famille d'accueil si la famille québécoise sélectionnée ne peut remplir ses obligations envers l'élève de l'autre province.
8. Informer le ou la responsable du programme dans chaque école de sa description de tâches.
9. Informer la direction régionale de tout changement de responsables à la commission scolaire et dans les écoles participantes ou au sein de l'établissement d'enseignement privé.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉCOLE

1. Nommer une personne responsable du programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois dans l'école et **s'assurer qu'il y aura une personne-ressource en l'absence de celle-ci**.
2. Faire la promotion du programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois dans l'école.
3. Recueillir les inscriptions des élèves.
4. Former un comité de sélection qui rencontrera chaque élève à l'école¹. Un membre du comité se joindra à un représentant ou à une représentante de la commission scolaire ou de l'établissement d'enseignement privé pour participer à l'entrevue avec les parents ou encore le tuteur ou la tutrice afin de répondre au « Questionnaire d'entrevue », de procéder à l'évaluation et de formuler une recommandation sur la demande de participation de l'élève. Les documents utilisés devront être dactylographiés. Le « Questionnaire d'entrevue » pourra être complété directement à l'ordinateur en format Word 2000. Il est disponible auprès du responsable du dossier à votre direction régionale.
5. Visiter les résidences des élèves sélectionnés, y compris la chambre qui sera mise à la disposition de l'élève de l'autre province.
6. Soumettre une liste de candidats et de candidates à la personne responsable du dossier à la commission scolaire ou dans l'établissement d'enseignement privé.
7. Assurer une préparation adéquate des élèves choisis pour participer au programme d'échange d'élèves.
8. Vérifier la qualité du français parlé et des expressions utilisées par l'élève.
9. Assurer un suivi des élèves durant leur séjour dans la province d'accueil selon les modalités d'évaluation prescrites par le ministère de l'Éducation et transmises par la commission scolaire ou par l'établissement d'enseignement privé.
10. Aviser la commission scolaire ou l'établissement d'enseignement privé de chaque cas où l'élève revient avant la fin du programme.
11. Libérer l'élève du Québec de tout travail scolaire de l'école québécoise pendant son séjour dans l'autre province.
12. Prendre toutes les dispositions nécessaires pour favoriser la poursuite des études de l'élève à son retour au Québec.
13. Si un ou une élève de l'école québécoise a effectué la majeure partie de son séjour de trois mois à l'extérieur du Québec et ne peut accueillir de partenaire, la direction de l'école a l'obligation de trouver une autre famille d'accueil à la demande du responsable du dossier à la direction régionale du ministère de l'Éducation.
14. Favoriser l'intégration et le suivi de l'élève de l'autre province pendant la seconde partie de l'échange d'élèves.
15. Remettre une fiche d'appréciation pour chaque cours suivi dans l'école québécoise à l'élève de l'autre province à la fin de son séjour au Québec. Une copie doit être expédiée à la personne responsable du programme dans l'école de la province visée.

¹- Dans les cas où un membre du personnel de l'école, de la commission scolaire ou de l'établissement d'enseignement privé présente la candidature d'un ou d'une élève qui a un lien de parenté direct avec lui ou elle, cette candidature pourra être évaluée par une ou des personnes indépendantes des membres du personnel.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE ET DE SES PARENTS OU ENCORE DE SON TUTEUR OU DE SA TUTRICE

1. Les parents de l'élève ou encore son tuteur ou sa tutrice s'engagent à recevoir l'élève de l'autre province

- dans un contexte familial complètement francophone et garantissent que le français est la langue usuelle de communication dans l'ensemble des activités (émissions de télévision, conversations, etc.).
2. Les parents de l'élève ou encore son tuteur ou sa tutrice s'engagent à ce qu'il y ait en permanence, pendant les six mois de l'échange d'élèves, au moins un des deux parents ou encore le tuteur ou la tutrice à la maison.
 3. Les parents de l'élève ou encore son tuteur ou sa tutrice qui prévoient emmener en voyage l'élève de l'autre province s'engagent à le faire dans un milieu francophone dans tous les cas où il s'agit d'un voyage de cinq jours consécutifs et plus.
 4. L'élève et ses parents ou encore le tuteur ou la tutrice s'engagent à accorder leur attention à l'élève de l'autre province durant son séjour au Québec sans que celle-ci soit exclusive. Ainsi, l'élève du Québec ne devra pas accorder tous ses loisirs à son ami ou à son amie ni à un travail.
 5. L'élève qui participe au programme d'échange d'élèves francophone-anglophone s'engage à parler uniquement en anglais dans la province d'accueil et à limiter **au strict minimum** ses propos en français avec d'autres élèves francophones.
 6. L'élève et ses parents ou encore son tuteur ou sa tutrice comprennent que toute consommation de drogue ou d'alcool est interdite.
 7. L'élève s'engage à se comporter comme un ou une élève **exemplaire** dans l'école d'accueil.
 8. L'élève s'engage à exécuter uniquement les travaux scolaires exigés par le personnel enseignant de l'école de la province d'accueil et non ceux de son école au Québec.
 9. Avant son départ du Québec, ou à son retour de la province d'accueil, l'élève et son école doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévoir un rattrapage scolaire qui favorisera la poursuite de ses études au Québec. L'élève jumelé pourrait aussi suivre un ou des cours d'anticipation avant son départ.
 10. Les parents de l'élève ou encore son tuteur ou sa tutrice paient tous les frais occasionnés par le retour de leur enfant sans raison valable avant la fin de son séjour dans l'autre province. Ils s'engagent aussi à payer tous les frais du transport aller et retour du ou de la substitut. Ainsi, l'ennui n'est pas considéré comme une raison valable.
 11. Si un ou une élève du Québec devait revenir avant la date prévue, les parents ou encore le tuteur ou la tutrice s'engagent à aviser l'école de la province d'accueil du retour de leur enfant au Québec.
 12. Lors de la deuxième partie de l'échange, la famille du Québec reçoit l'élève de l'autre province; par contre, si pour une raison majeure, l'élève de l'autre province ne peut venir au Québec, la famille québécoise est dans l'obligation d'accueillir un autre élève désigné par les responsables des ministères de l'Éducation concernés.
 13. Les parents ou encore le tuteur ou la tutrice doivent encourager leur enfant à persévérer dans l'échange d'élèves malgré les difficultés d'adaptation. Ils doivent limiter les contacts téléphoniques ou les visites durant le séjour dans l'autre province. Afin de respecter la famille d'accueil et sa façon de vivre, la famille québécoise ne peut exiger un changement de famille. Ils laisseront la décision de changement, si nécessaire, aux responsables du programme.
 14. Les parents ou encore le tuteur ou la tutrice s'engagent à informer la personne responsable du programme d'échange d'élèves à l'école de toute difficulté **majeure** éprouvée par leur enfant durant le programme.
 15. L'élève québécois s'engage à surveiller son langage parlé et ses propos pendant la durée de son échange.

**POUR CONNAÎTRE LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION À CE PROGRAMME,
VEUILLEZ VOUS ADRESSER À LA PERSONNE RESPONSABLE DU DOSSIER
DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT.**



**PROGRAMME D'ÉCHANGE D'ÉLÈVES
D'UNE DURÉE DE SIX MOIS
CANADA – QUÉBEC
2004-2005**

REMARQUES IMPORTANTES POUR LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Avant de remplir le Formulaire d'inscription, l'élève devra au préalable se renseigner auprès de la personne responsable du programme à son école pour savoir si celle-ci participera au programme en 2004-2005.

En cas de réponse affirmative, l'élève suivra les consignes données par cette personne concernant le Formulaire d'inscription. Celui-ci devra être remis **uniquement** au ou à la responsable du dossier à l'école, dans la forme et les délais fixés au préalable.

Le dossier complet de l'élève, soumis par l'établissement d'enseignement au ministère de l'Éducation du Québec, comprend le Formulaire d'inscription et le Questionnaire d'entrevue (et le résumé de l'entrevue) dûment remplis.

Comment REMPLIR le Formulaire d'inscription :

- Le formulaire a été conçu avec le programme Microsoft Word 2000.
- Ne jamais utiliser la touche de retour (*enter*).
- Parfois, il est possible que l'espace alloué ne soit pas assez long, il faudra réduire votre phrase en conséquence.
- Se servir du tabulateur ou de la souris pour passer d'une étape à l'autre.
- Une fois le formulaire rempli, vous pouvez l'imprimer.
- Obtenir les signatures requises.
- Pour accéder au formulaire cliquez sur **[FORMULAIRE D'INSCRIPTION](#)**.
- Si vous n'avez pas accès à Microsoft Word 2000, veuillez communiquer avec le ou la responsable du programme à votre école.

PROGRAMME D'ÉCHANGE D'ÉLÈVES D'UNE DURÉE DE SIX MOIS
CANADA - QUÉBEC
2004-2005
FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Échange Francophone-Anglophone

Échange Francophone-Francophone

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Date de naissance : 19 - - Sexe : F M

Ton âge au 1^{er} septembre 2004 : ans, mois

Taille : Poids : kg Grandeur : cm.

Année scolaire en septembre 2004 : 5^e sec. 4^e sec.

Adresse :

Ville : Prov. : Québec Code postal : -

Téléphone : - - Courriel :

Joindre 5 photos
identiques, récentes,
avec un sourire,
de la dimension du
présent rectangle.
Écris ton nom au verso
des photos.
(Nous aurons besoin de
1 original et 4 copies de
ce présent formulaire)

RENSEIGNEMENTS SUR LES PARENTS

Père ou Tuteur Nom, Prénom : ,

Fonction :

Tél. (Rés.) : - - Tél. (Trav.) : - - Poste :

Mère ou Tutrice Nom, Prénom : ,

Fonction :

Tél. (Rés.) : - - Tél. (Trav.) : - - Poste :

L'adresse de tes parents est-elle identique à la tienne : Père Mère

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉCOLE

Nom de la commission scolaire ou de l'établissement d'enseignement privé :

Nom de l'école :

Adresse : Ville :

Code postal : - Tél. : - - Poste :

Télécopieur : - - Courriel :

Nom de la personne responsable du programme
d'échange dans l'école :

Fonction à l'école :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1 FAMILLE

Indique les membres de ta famille qui seront à la maison Père Frères et âges :
durant le séjour de l'élève de l'autre province : Mère Sœurs et âges :

Autres personnes (précise) :

Note : Tes parents, ou encore ton tuteur ou ta tutrice, s'engagent à ce qu'il y ait, en permanence, l'une ou l'autre de ces personnes à la maison pendant toute la durée du programme, y compris durant les trois mois que tu passeras dans l'autre province.

2 HÉBERGEMENT

Accepterais-tu un échange d'élèves MIXTE si c'était le seul possible? Oui Non

Quelles sont les conditions d'hébergement offertes par ta famille?

Maison Appartement /condo Maison mobile Autre :

Ville Village Campagne Ferme Autre :

Est-ce que l'élève de l'autre province aura sa propre chambre? Oui Non

Si non, précise avec qui l'élève de l'autre province devra partager sa chambre :

Note : Dans le cas où l'élève doit partager la chambre de son ou de sa partenaire, la personne qui est accueillie devra avoir un espace équivalent à l'hôte ou à l'hôtesse, incluant son propre lit pour tout son séjour.

3 RELATIONS PERSONNELLES

3.1 Amitié

Peux-tu facilement rencontrer des jeunes de ton âge ailleurs qu'à l'école? Oui Non

Si oui, précise les lieux et les activités qui s'y déroulent :

Note : L'élève et ses parents, ou encore son tuteur ou sa tutrice, s'engagent à accorder prioritairement, mais non exclusivement, leur attention à l'élève de l'autre province au cours de son séjour au Québec et à le ou la considérer comme un membre de la famille.

3.2 Amour

As-tu un amoureux ou une amoureuse que tu fréquentes régulièrement? Oui Non

Si oui, ou si tu étais en relation amoureuse avant le départ, comment penses-tu poursuivre ta relation durant toute la durée du programme d'échange d'élèves alors que tu dois t'occuper prioritairement de ton ou de ta partenaire?

Note : Il est absolument interdit de recevoir son amoureux ou amoureuse pendant l'échange dans l'autre province. Cela engendrera immédiatement le retour au Québec (à vos frais).

4. SANTÉ

4.1 En général

Suis-tu un régime alimentaire particulier (ex. : végétarien?) Oui Non

Si oui, précise lequel :

As-tu un problème de santé (sauf les allergies) à signaler et dont il faille informer la famille et l'école de l'autre province? Oui Non

Si oui, précise lequel :

As-tu un handicap physique? Oui Non

Si oui, précise lequel :

4.2 Allergies

As-tu des allergies? Oui Non

Si oui, mentionne les éléments allergènes que tu ne peux supporter (aliments, animaux, plantes, etc.) :

Suis-tu un traitement médical à ce sujet? Oui Non

Si oui, précise :

Si le seul échange d'élèves possible est dans une famille où l'on rencontre ces éléments, accepterais-tu malgré tout d'y participer? Oui Non

5 CIGARETTE

Fumes-tu? Oui Non

Y a-t-il une ou des personnes qui fument DANS la maison? Oui Non

Lesquelles et à quelle fréquence?

Si le seul échange d'élèves possible est dans une famille où l'on fume, accepterais-tu malgré tout d'y participer? Oui Non

Commentaires :

Est-ce que toi et ta famille accepteriez de recevoir :

- un ou une élève qui fume dans la maison? Oui Non

ou

- un ou une élève qui pourrait au moins fumer à l'extérieur de la maison? Oui Non

6 ANIMAUX

Aimes-tu les animaux? Oui Non

Si non, accepterais-tu de vivre dans une famille où il y a des animaux? Oui Non

Si tu as des animaux chez toi, précise le nombre, la race et s'ils vivent à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison?

Chat : Chien : Oiseau : Autres :

Précise :

7 RELIGION

Est-ce important pour toi d'assister régulièrement aux offices religieux? Oui Non

Si oui, quelle religion pratiques-tu?

8 L'ARGENT DE POCHE

Reçois-tu de l'argent de poche? Oui Non

Recevras-tu de l'argent de poche durant ton séjour dans la province d'accueil? Oui Non

Note : L'élève doit apporter son argent de poche pour payer son entrée à des activités telles que le cinéma, les spectacles, les événements sportifs, pour payer ses collations, etc. L'expérience des élèves ayant participé au programme d'échange d'élèves permet de constater que leurs dépenses varient entre 500 \$ et 700 \$ durant leur séjour dans l'autre province. Les cadeaux ne sont pas inclus dans cette évaluation.

9 ACTIVITÉS ET LOISIRS

Qu'est-ce qui décrit le **MIEUX** ton tempérament ou ton style de personnalité? (Indique un seul choix.)

ARTISTIQUE INTELLECTUEL ET CULTUREL SPORTIF

À l'intérieur de cette catégorie, quelle est **ta principale** activité ou ton loisir **préféré**?

À quelles autres activités librement choisies participes-tu **RÉGULIÈREMENT**?

Énumère-les et précise le nombre d'heures que tu y consacres par semaine :

Activité : Heures par semaine :

Activité : Heures par semaine :

ACTIVITÉS ARTISTIQUES

ÉCOUTER DE LA MUSIQUE

Quel genre de musique aimes-tu? Indique tes préférences par ordre de priorité :
(Ex. : 1= le meilleur, 7= le moins bon)

Classique Populaire Country Rock Rap
Hip Hop Heavy Metal Jazz Alternative Autres :

Y a-t-il un ou des genres de musique que tu n'aimes pas? Si oui, précise :

JOUER D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE

Joues-tu d'un instrument de musique? Oui Non Si oui, précise lequel et la fréquence :
Heures par semaine :

Fais-tu partie d'un groupe? Oui Non

Suis-tu des cours de musique? Oui Non Si oui, précise le genre de cours :
Heures par semaine :

Y a-t-il des instruments de musique à la maison? Oui Non Piano

Si oui, précise lequel ou lesquels :

ACTIVITÉS INTELLECTUELLES ET CULTURELLES

DANSE

Est-ce que tu aimes la danse? Oui Non Si oui, précise quel genre de danse :
 Jazz Moderne Classique Autres :

CINÉMA

Aimes-tu aller au cinéma, louer des cassettes vidéo? Oui Non
Si oui, à quelle fréquence? Fois par semaine :
Quels genres de films préfères-tu? Drame Fiction Horreur
 Aventure Comédie Policier Amour Autre :

LECTURE

Fais-tu de la lecture? Oui Non Heures par semaine :
Quels genres de lectures préfères-tu?

INFORMATIQUE

Utilises-tu l'ordinateur à la maison? Oui Non Si oui, précise la raison et la fréquence :
Internet ou courriel : Oui Non Heures par semaine :
Travaux scolaires : Oui Non Heures par semaine :
Jeux : Oui Non Heures par semaine :

11 LETTRE DE PRÉSENTATION

Dans une courte lettre de présentation, décris-toi à ton futur ou à ta future partenaire en lui parlant de ta personnalité, de ton caractère, de tes goûts, de tes activités préférées, de tes qualités et de tes défauts (au besoin, consulte une personne qui te connaît bien). Ajoute un bref portrait de la ville ou du quartier que tu habites (population, milieu rural ou urbain, etc.).

Est-ce qu'il est important pour toi d'être jumelé avec quelqu'un qui te ressemble sur beaucoup de points? Pourquoi? Rappelle-toi que tu seras probablement jumelé avec quelqu'un de DIFFÉRENT de toi.

AUTORISATIONS

L'élève et ses parents ou encore son tuteur ou sa tutrice doivent manifester un intérêt certain pour les objectifs du programme. De plus, les parents ou les tuteurs et tutrices doivent encourager leur enfant à persévérer dans son échange d'élèves malgré les difficultés d'adaptation. Ils doivent limiter les contacts téléphoniques et toute autre forme de communication durant son séjour dans l'autre province. En aucun cas ils ne doivent encourager la visite des amis ou amies de cœur (« *boyfriend* » ou « *girlfriend* »). Les familles d'accueil n'acceptent pas ce type d'intrusion.

Nous avons pris connaissance des réponses de notre enfant et nous acceptons avec enthousiasme sa demande de participation au programme d'échange d'élèves avec les provinces canadiennes.

De plus, nous affirmons avoir lu et accepté toutes les conditions décrites dans le formulaire « Document de renseignements 2004-2005 ».

Si la candidature de notre enfant est acceptée, nous consentons à la transmission du présent « Formulaire d'inscription » et du « Questionnaire d'entrevue » aux responsables du programme du Québec et dans la province d'accueil, et à la famille d'accueil de notre enfant.

Date

Signature de l'élève

Date

Signature du père ou du tuteur

Date

Signature de la mère ou de la tutrice

Remettre le présent formulaire, dûment rempli, à la personne responsable du programme à l'école en y incluant les photos.

Date

Signature du ou de la responsable du
programme à l'école

Fournir 4 photos en couleur de qualité, originales ou reproduites au laser ou au numériseur (*scanner*) en 5 copies. Respecter chaque thème. Indiquer la légende au verso. Les 4 photos devront être collées sur une page de format 8½ x 11.

La résidence vue de l'extérieur

La résidence vue de l'intérieur

La famille

Au choix
(Amis, animaux familiers, activité
favorite, etc.)

Remarque : Voici quelques renseignements supplémentaires concernant les photos à fournir avec le présent formulaire d'inscription :

1. Photo en première page : Fournir 5 photos identiques récentes (environ 4 x 5 cm), avec ton nom au verso. La personne responsable du dossier à l'école reproduira le formulaire d'inscription (1 original et 4 copies). Les photos doivent être agrafées sur chaque copie.
2. Reproduction de photos en couleur : Fournir 4 photos en couleur reproduites au laser ou au numériseur (*scanner*) en respectant les thèmes demandés sur la page « Annexe 1 ». Reproduire en 5 exemplaires sur papier format lettre, 8½ x 11, en inscrivant la légende au verso de chaque feuille. (Si possible, ne pas joindre de photos originales). Le ou la responsable du dossier à l'école verra à joindre un exemplaire à chaque copie du formulaire. Ces photos sont requises afin de permettre aux deux familles jumelées de bien connaître le milieu cible où vivra pendant trois mois un de leurs membres.